

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

GENERAL  
ASSEMBLY

ASSEMBLEE  
GENERALE

A/C.3/351/Corr.1  
29 novembre 1948

ORIGINAL : FRENCH

MAILED FILE

Troisième session  
TROISIEME COMMISSION  
-----

Dual distribution  
-----

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES  
DROITS DE L'HOMME

Equateur : Amendement au Préambule

Corrigendum au document A/C.3/351

Dans la dernière phrase, entre les mots "territoires" et "de tous autres pays", insérer ce qui suit : "sous leur juridiction et parmi ceux de".

La phrase se lira donc ainsi :

"ADÔPTE solennellement la présente Déclaration des droits de l'homme comme l'idéal commun que tous les peuples et toutes les nations doivent s'efforcer d'atteindre afin que tous les individus et tous les groupes sociaux s'emploient à faire respecter davantage ces droits et ces libertés et à en assurer la reconnaissance et l'application universelles et effectives tant parmi les peuples des Etats Membres que parmi ceux des territoires sous leur juridiction et parmi ceux de tous autres pays qui voudraient souscrire à ses principes".

-----